CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Lundi 12 juin 2023
19h00

La séance est ouverte à 19h00

Le lundi 12 juin 2023, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 6 juin 2023 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * * * * * * * * *

PRÉSIDENT : M. Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : M. Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : M. BROLIQUIER, M. CHAILLET, Mme CONDEMINE, M. FERNOUX, Mme GROSJEAN, Mme GUILLOTEAU, M. LUNGENSTRASS, M. NUIRY, M. OLIVER, M. ROYER, Mme VERNEY-CARRON

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. ROYER), Mme BONNET-SAINT-GEORGES (pouvoir CHAILLET) Mme CARLINO (pouvoir M.FERNOUX), Mme STAN (pouvoir à M. ROYER).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * * * * * * * * *

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement. Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 12 juin 2023.
Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire.
Merci de procéder à l'appel nominal.
Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 3 mai 2023 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2023

Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 38 délibérations.

---

1 - 2023-5419-CMMA2-032 - Tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 : rectification et approbation d'un nouveau tarif - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Auditorium - ONL

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous sommes très favorables à la mise en place de ce genre de dispositif.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

2 - 2023-5514-CMMA2-033 - Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts jusqu'au 30 juin 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Il y a un excellent travail qui est fait de la part de cette association, nous donnons un avis favorable.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

3 - 2023-5433-CMMA2-034 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2023 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Il y a un changement cette année sur les orientations que la Ville a voulu donner. Nous sommes contents pour une fois que la mairie du 2e ait pu inspirer la Ville sur les scènes officielles d'arrondissement que nous, nous mettons en place depuis plusieurs années sur la place Gailleton. La Ville s'est inspirée de ce format pour tous les arrondissements.
La mairie du 2e vous donne donc rendez-vous sur sa scène officielle place Gailleton à partir de 17h30 jusqu'à 23h pour une soirée musicale tous ensemble.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

4 - 2023-5507-CMMA2-035 - Attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, sur l'enveloppe Casino pour un montant global de 111 000 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Le Maire : Nous commençons la liste des différents projets qui s'inscrivent dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel et vous allez noter qu'il y a un certain nombre de diminutions de subventions aux acteurs culturels. On va avoir l'occasion de les détailler au fil des délibérations. Pour celle-ci il y en a une qui nous concerne tout particulièrement sur « l'Orgue Cavaillé-Coll », la subvention l'année dernière était de 3000 euros, cette année elle passe à 2000 euros, c'est une baisse de 33% pour cette association.
Dans la même délibération on a « Les nouveaux caractères » qui eux perdent 29% de leur subvention. Il y a « SR9 Trio » qui perd 20% de sa subvention et on a « ADIPAC » qui perd 13% de sa subvention. Voilà pour cette délibération. Evidemment, nous allons donner un avis favorable parce qu'il est important d'aider nos acteurs culturels. Je trouvais important que ce soir, on se souvienne tous des baisses significatives d'aides culturelles sur le territoire de la Ville de Lyon. Je suis certain qu'au Conseil Municipal, notre adjointe aura à cœur de nous expliquer pourquoi ces 36 ou 37 associations de notre ville vont voir leurs subventions baisser. Elle-même et le Maire étant les premiers à s'en plaindre quand d'autres collectivités le font.

M. Fernoux : Je laisserai l'Adjointe en répondre en Conseil Municipal mais j'apprécie vous voir faire votre « Robin des bois » en conseil d'arrondissement. J'espère que vous faites la même chose au Conseil Régional présidé par votre cher Président de Région Laurent Wauquiez.

M. le Maire : La différence avec vous, c'est que je ne donne pas de grandes leçons de morale sur les acteurs culturels. Vous, cela fait un an qu'on vous entend matin, midi et soir faire les « Robins des bois » du secteur culturel. En fait, lorsqu'on prend les délibérations, il y a 36 ou 37 acteurs qui voient leurs subventions baisser. Il y a encore 2 ou 3 délibérations où je vais vous lister les baisses et les pourcentages de baisse, c'est significatif pour un certain nombre d'entre eux.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

5 - 2023-5503-CMMA2-036 - Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Casino pour un montant global de 80 000 €. Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Sur cette délibération, nous avons « Adrien M et Claire B » qui voient leur subvention baisser de 47%. L'association « ECCLY » qui elle, voit sa subvention baisser de 50%.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

6 - 2023-5504-CMMA2-037 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque - FIC et Casino pour un montant global de 154 500 €. Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : J'aimerais que les membres de la majorité au Conseil Municipal, nous présentent une association qui est mentionnée dans la délibération qui s'appelle « Lundy Grandpré ».

M. Fernoux : Je ne suis pas au Conseil Municipal, mais c'est assez difficile de retenir toutes les associations qui reçoivent des subventions de la Ville de Lyon.

M. le Maire : D'accord. Mme Guilloteau, vous avez trouvé des informations sur cette association ?

M. Guilloteau : Tout simplement je suis allée sur leur site. « Lundy Grandpré » : Avec les protocoles *Zone d'Action Végétale*, Lundy Grandpré envahit des lieux culturels sur des temps longs. Autour de la création de jardins médicinaux, fleurissent performances, sérigraphies, ateliers, tisanes et soirées qui étendent leurs rhizomes dans la programmation des lieux occupés. Ecosexualité, écoféminisme et botanique jubilatoire - et libératoire - sont les fils rouges qui traversent ces protocoles. Et en effet, nous voyons des gens nus dans des jardins ! C'est un concept très particulier.

M. le Maire : Vous pouvez tous aller voir leur Instagram ou leur site, vous avez des gens qui dansent nus dans des jardins avec des enfants à côté d'eux. Je suis assez surpris qu'on ait une liste de 38 noms d'associations historiques qui voient leurs subventions baisser et cette association particulière. Ils vendent aussi des sachets de thé avec des grands A de ACAB, et qui font la promotion de certaines pratiques. Je vous invite tous à aller voir, je ne vais pas en dire plus ici. Mais c'est quand même particulier, évidemment, chacun est libre, moi j'entendais il y a quelques semaines les uns et les autres en disant que la Région avait recours à une culture qui était orientée, alors là, si ce n'est pas de la culture orientée, il faudra qu'on m'explique ce qu'est la culture orientée ?
Je vous propose de voter favorablement sur la délibération mais de faire un vote par division pour voter contre cette aberration et la subvention que l'on donne à cette association qui s'appelle « Lundy Grandpré ». Est-ce que vous voulez que l'on fasse une suspension de séance pour que vous regardiez ce qu'il y a dedans pour que vous puissiez voter contre ? Je pourrais tout à fait l'entendre.
Sur le reste de la délibération, « la Piraterie » perd 33% de ces subventions, « Maqamat » perd 40% de sa subvention, « Acte » perd 33% de sa subvention, « Pokémon crew » perd 20% de sa subvention et « Si allez » perd 33% de sa subvention, voilà pour ce qui est de cette délibération.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote
Le conseil émet un avis favorable.

Vote séparé sur la subvention pour l'association LUNDY GRANDPRE

<u>Contre :</u>
Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER, Stéphanie STAN, Florence VERNEY-CARRON

<u>Pour :</u>
Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

7 - 2023-5506-CMMA2-063 - Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 117 000 € - Enveloppe FIMA et Casino - Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Il y a une subvention pour l'association « Dur et Doux » cette association, qu'elle fasse de la musique c'est très bien, mais elle n'a pas à être soutenue par de l'argent public quand on fait de la musique pour « femme chien » et pour « homme animal ». Nous demanderons un vote séparé pour ne pas être favorable à « Dur et Doux », mais bien favorable au sérieux des autres associations.

M. le Maire : Pour le reste de la délibération je vais vous lire les baisses des subventions culturelles annoncées par la Mairie de Lyon. On a « AFX » qui perd 40% de sa subvention, « Grand Bureau » qui perd 50% de sa subvention, « Totaal Rez » qui perd 50% de sa subvention, « Carton » qui perd 50% de sa subvention, « Jarring Effects Label » qui perd 20% de sa subvention, et « l'autre Côté du Monde production » qui perd 60% de sa subvention.

M. Fernoux : A vous entendre, les acteurs culturels lyonnais préféreraient presque travailler avec Laurent Wauquiez qu'avec la Ville de Lyon. Je leur laisse la parole, je ne pourrai pas répondre à leur place.

M. le Maire : Merci, si vous aviez pu parler au nom de la Ville de Lyon pour lequel vous êtes élu, sur la subvention sur laquelle on vous a interrogés cela nous aurait peut-être arrangés. Je dis juste que vous avez cautionné cette association qui s'appelle « Lundy Grandpré », qui a quand même des pratiques particulières, reconnaissez-le ? Encore une fois, je vous invite d'abord à assumer votre mandat d'élu, prendre connaissance des dossiers et puis derrière venir les défendre.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote
Le conseil émet un avis favorable.

Vote séparé sur la subvention pour l'association DUR ET DOUX

<u>Contre :</u>
Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER, Stéphanie STAN, Florence VERNEY-CARRON

<u>Pour :</u>
Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

8 - 2023-5505-CMMA2-064 - Attribution de subventions de fonctionnement à 34 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 180 500 €. Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Je préfère vous prévenir la liste est plus longue sur cette délibération. Les baisses de subventions culturelles proposées par la Ville de Lyon pour les associations : « Balises » perd 50% de sa subvention, « Germ » 36 perd 50% de sa subvention, « la Grenade » perd 25% de sa subvention, « la Chambre noire » perd 67% de sa subvention, « Fenil Hirsute » 60% de sa subvention, « Scène » perd 50% de sa subvention, « le Grand Nulle part » perd 17% de sa subvention, « la Seconde Tigre » perd 40% de sa subvention, « Cassandre » perd 17% de sa subvention, « Groupe Fantômas » perd 17% de sa subvention, « la Meute » perd 56% de sa subvention, « Mahagonny et Cie » perd 40% de sa subvention, « la Cordonnerie » perd 33% de sa subvention et «Turak » perd 25% de sa subvention. Voilà pour ce qui est des

baisses annoncées sur ce fonds d'intervention culturel. Il serait intéressant que les élus de la majorité nous expliquent le choix politique.

M. Lungenstrass : M. le Maire, je crois que vous poserez la question assurément en Conseil Municipal à notre collègue Nathalie Perrin-Gilbert qui nous expliquera les pourquoi du comment. En attendant, nous sommes évidemment solidaires des décisions prises par Nathalie Perrin-Gilbert en la matière.

M. le Maire : On sent que vous êtes mal à l'aise mais j'ai bien pris note de votre remarque. Après ce que je regrette c'est que, encore une fois, vous êtes élus de la Ville, vous êtes élus « Europe Ecologie les verts », vous êtes sur une liste, vous avez des réunions de groupe, nous aussi, c'est normal que ceux qui sont membres du groupe « Pour Lyon », ceux qui sont membre du groupe « Droite centre et indépendants », on parle des délibérations, on les lit, on regarde qui sont les associations même si ce n'est pas notre délégation. Alors imaginez, vous, vous avez les services de la Ville qui peuvent vous faire une analyse. Vous avez les adjoints qui prennent les décisions qui peuvent vous faire une analyse. Nous, on est dans l'opposition avec quelques collaborateurs dont je remercie leur implication et leur travail. Soit les élus de votre groupe ne font pas forcément leur travail en ne vous redescendant pas les informations, mais la moindre des choses serait qu'ici en assemblée publique, vous soyez en mesure de nous dire ce qu'il en est pour ces acteurs culturels. Je trouve que c'est le meilleur moyen de répondre à ces baisses. Parce que là, on les liste, je pense que vous avez été les premiers à nous donner de grandes leçons de morale pendant un an, peut-être que là c'est l'occasion de répondre tout de suite ?

M. Fernoux : Je préfère parler en numéraire et non pas en pourcentage. Je regarderai en détail ce soir car en numéraire cela me parle plus qu'en pourcentage.

M. le Maire : Pas de commentaire sur le choix politique de votre majorité ? D'accord, très bien, on note ! Peut-être que vous répondrez en Conseil Municipal. Vous gardez vos réponses pour le grand conseil du 29 juin. Faute d'explication, on va passer au vote.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

9 - 2023-5512-CMMA2-044 - Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts, relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème - EI 02112 - jusqu'au 30 juin 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

10 - 2023-5535-CMMA2-046 - Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : En 2023, de manière expérimentale, une bourse est mise en place pour soutenir les initiatives individuelles avec une aide financière de type bourse de 2000 euros maximum pour un travail individuel et de 5000 euros pour un travail collectif. Cela vient d'être mis en place, on l'apprend pour 2023 on est déjà au mois de juin. C'est quand même particulier. Les projets, ou initiatives, devront être d'intérêt général, et contribuer à la transition écologique et à la neutralité climatique de la Ville.
Pourquoi pas, cela nous a été présenté comme cela. Nous pourrons donner un avis réel lorsque nous aurons

vu les projets sélectionnés. Egalement nous aimerions aussi voir d'autres sujets importants traités par le Maire qui pousserait nos jeunes lyonnais à s'impliquer dans des sujets comme le devoir de mémoire ou la sauvegarde du patrimoine lyonnais ou pourquoi pas développer la sécurité de notre ville au quotidien. On verra la suite au prochain épisode, enfin on l'espère.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

11 - 2023-4023-CMMA2-050 - Attribution d'une subvention de 25 000 € à la Fondation innovation et transitions (FIT), sise 3 Place de la Bourse à Lyon 2ème, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier - Année 2023 - Approbation d'une convention - Direction de la valorisation territoriale et des relations internationales - Cabinet du Maire

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Est-ce que l'on sait quels sont les élus de la Ville de Lyon qui vont aux entretiens Jacques Cartier ? Non ? Vous ne savez pas encore ?

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

12 - 2023-5435-CMMA2-058 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoé Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM), pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", les 16 et 17 septembre 2023 - Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

13 - 2023-5437-CMMA2-059 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la deuxième édition de "Lyon Vélo Festival" les 2 et 3 septembre 2023 - Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : On sait combien de participants l'année dernière ?

Mme Guilloteau : 5000

M. le Maire : 5000 au lieu des 15 000 initialement prévus c'est cela ? Trois fois moins. Est-ce que l'on sait s'il y a quelque chose de prévu pour remédier à ce manque d'ambition qu'il y avait au départ pour cette course ? Non ?

M. Fernoux : La course longue distance, il me semble qu'elle est récente. Parce que moi, je m'intéresse aux courses longues distance et c'est un phénomène qui prend en France, notamment les ultras longues distances qui sont des courses assez récentes, notamment la 200 et la 400. Et dans le microcosme que c'est, c'est une course qui prend de la valeur.

M. le Maire : Je vous invite à voter favorablement cette délibération en espérant que cette année les

participants seront au rendez-vous plus nombreux que l'année dernière pour que nos 40 000 euros soient bien dépensés.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

14 - 2023-5401-CMMA2-065 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets ' Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs ' pour un montant total de 92 121 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

15 - 2023-5205-CMMA2-061 - Dispositif Trait d'Union : Attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles - Opération n°60046586 ' Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 ', AP 2021-2, programme 00004 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous donnons un avis favorable et je tiens à souligner la magnifique performance du club de Hockey qui est monté en division et qui a fait une formidable saison. On renouvelle notre soutien à notre club de hockey et on espère enfin que la Ville va les soutenir à hauteur de la subvention qu'il mérite.

M. le Maire : Pour le coup, cela peut être l'année pour retourner en Magnus Ligue et tous les fans de hockey, et je sais qu'on est nombreux autour de cette table à suivre le hockey, espèrent que l'on va pouvoir monter en 1ère ligue l'année prochaine. Est-ce que vous avez des informations sur les aides de la Ville de Lyon pour le club en deuxième division ? Parce que lorsqu'on monte en division, normalement on a besoin de plus de moyens des collectivités, c'est logique. A l'inverse lorsqu'on redescend, on sait retirer certaines subventions, on sait même en retirer en cours d'année, enfin, en supprimant la buvette. Non, pas d'explication ? Très bien.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

16 - 2023-5537-CMMA2-062 - Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Approbation d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chacun des collèges - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

---

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Je ne vais pas rentrer dans le détail des tarifs mais je vais juste vous signaler que la recette devrait s'élever en 2023 à 1,9 millions.

M. le Maire : Merci. On aura l'occasion de revenir sur l'utilisation d'un équipement sportif dans notre arrondissement en fin de conseil.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

17 - 2023-8616-MA2-066 - Lyon 2ème - Locaux associatifs 32 cours Bayard - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association SMD Lyon - EI N° 02062. - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'association Service Maintien à Domicile – SMD Lyon occupe les locaux en rez-de-chaussée de l'immeuble communal situé 32 Cours Bayard à Lyon 2e. SMD Lyon loue les locaux en vertu d'une convention d'occupation temporaire du domaine public d'un an, signée le 3 juin 2020, et qui arrivera à échéance le 30 juin 2023.
Les délibérations concordantes du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement du 19 février 1990 et du 8 mars 1990 ont transféré la gestion de l'immeuble à la Mairie du 2e arrondissement.
La présente délibération vise à passer une nouvelle convention de mise à disposition entre l'association SMD Lyon et la Mairie du 2e arrondissement pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2023 aux conditions d'un loyer mensuel de 1428€ et de provisions pour charges mensuelles de 285€.
Nous profitons de ce renouvellement pour revaloriser le montant des fluides et les prévoir au prorata des surfaces occupées.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

18 - 2023-8619-MA2-067 - Examen et adoption du compte financier unique - Etat spécial de la mairie du 2ème arrondissement de Lyon pour l'exercice 2022. - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Je vais vous présenter cette délibération mais je ne participerai pas au vote, c'est Jean-Bernard Nuiry qui viendra prendre ma place pour procéder au vote.
Il s'agit de l'examen et l'adoption du compte financier unique, état spécial de la mairie du 2ème arrondissement de Lyon. Cette année, le Ville de Lyon expérimente le Compte Financier Unique (CFU) qui constitue l'assemblage du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier.
Le CFU de l'exercice 2022 reprend les sommes allouées (budget primitif + décisions modificatives) et les dépenses réalisées au cours de l'année 2022, et peut se résumer ainsi :

Budget Primitif 2022 : ……**297 265,00 €**

Décision modificative n°1 : excédent 2021 :…… ……**152 149,29 €**

Décision modificative n° 2…… **17 055,00 €**
- *Transfert du local 111 rue Smith et régularisation gymnase Bayard*

Recettes de fonctionnement réalisées sur 2022 …… **466 469,29 €**

Dépenses de fonctionnement réalisées sur 2022 : ……**325 945,01 €**

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de **140 524,28 €** dont **94 192,90 €** de dépenses engagées non mandatées sur l'exercice 2022, ce qui porte à **46 331,38 €** le montant du résultat à affecter à l'exercice 2023.

L'exercice 2022 est à nouveau marqué par une maîtrise des dépenses.

Les principaux postes de dépenses de la mairie du 2e sont en lien avec les actions menées dans le cadre de l'animation locale, le soutien aux habitants et aux personnes fragiles. Nous avons également eu une hausse, mais vous avez l'habitude de l'entendre, comme l'ensemble des collectivités, des fluides (eau, électricité, gaz) cela a évidemment impactés largement notre résultat.

M. Lungenstrass : Je voulais parler de la dotation d'animation locale, je voulais savoir ce qui a été financé avec cette DAL en 2022. Si vous pouvez nous communiquer la liste des projets qui ont été financés ?

M. le Maire : On vous fera passer évidemment la liste de toutes les DAL qui ont été accordées. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en mairie du 2e arrondissement, nous avons une règle que nous nous sommes fixée qui n'est pas obligatoire, c'est de fournir une DAL autour de 250 euros pour les associations de telle sorte à ce qu'un maximum d'associations de notre arrondissement puisse en bénéficier. Par exemple, nous avons également accompagné l'ensemble des kermesses qui sont en cours, on a l'occasion d'aider toutes les associations qui nous font la demande et qui organisent un événement sur le 2e arrondissement. On vous fera évidemment passer la liste complète des DAL du 2e arrondissement. Ce que l'on peut noter, cela aurait pu être une question, l'augmentation des fluides pour nous, c'est environ 50 000 euros. Ce qui est quand même non négligeable sur les 287 000 euros qui nous sont donnés. Ce qu'on a voulu, et ce que j'ai voulu, et je remercie Denis Broliquier, mon prédécesseur qui a bien géré la boutique pendant 19 années, nous avions et avons la chance d'avoir un bon excédent en arrondissement. Donc plutôt que de partir sur des augmentations d'impôts comme ont facilement tendance à le faire la Mairie centrale ou la Métropole, nous avons préféré prendre sur les excédents de la mairie du 2e pour supporter cette hausse. Mais sachez que beaucoup d'arrondissements de la majorité, n'avaient pas d'excédent et donc la mairie centrale a fait des rallonges pour qu'elles puissent payer ces augmentations. La bonne nouvelle pour nous c'est que nous aurons des recettes supplémentaires et c'est une initiative positive de la part de la Ville. Je pense que tous les arrondissements auraient pu avoir recours aux mêmes pratiques que nous à savoir d'abord prendre sur l'excédent plutôt que de systématiquement demander plus à la Mairie centrale.
M. Nuiry, veuillez procéder au vote.

M. le Maire : Merci beaucoup à l'opposition d'avoir validé nos comptes, c'est rare pour être souligné.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : Pierre OLIVER.

---

19 - 2023-7272-MA2-030 - Examen et adoption de l'état spécial du 2ème arrondissement pour l'exercice 2023 - Décision modificative n°1 - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

---

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Je vous propose d'affecter l'excédent de la gestion 2022, soit 46 331,38 € en investissement, afin de réaliser des travaux dans les salles transférées. L'idée pour nous, c'est de pouvoir financer les travaux notamment sur la salle Confluence et la salle Franklin. Je dis que l'on espère parce que lorsqu'on voit la lenteur de la Direction de l'Immobilier à la Ville de Lyon, on se demande si on va réussir à le faire cette année. La salle de la rue Smith c'est un peu différent, mais pour la salle Franklin, cela commence à faire un peu long. La décision a été prise il y a plus d'un an de notre côté, donc espérons, et j'invite les membres de la majorité autour de cette table à faire du lobbying auprès de cette puissante Direction de l'Immobilier pour qu'enfin elle agisse, qu'elle œuvre pour réussir à réaliser ces travaux dans les salles associatives. Celles-ci bénéficieront aux associations du deuxième et elles attendent maintenant depuis trop longtemps. Je compte vraiment sur vous pour être la voix de nos associations, cher Olivier Fernoux et cher Valentin Lungenstrass.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

20 - 2023-3762-CMMA2-038 - Modification de la tarification relative aux équipements transférés - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Service des mairies d'arrondissement

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Par cette délibération, nous intégrons dans la tarification des salles gérées par la Mairie du 2e arrondissement, une revalorisation liée à l'augmentation des frais de fonctionnement et des fluides. Je vous l'ai évoqué précédemment. Le recours à des prestations de gardiennage, pour la salle Bayard, lors des fêtes sonorisées les samedis et dimanches soirs, pour que les riverains ne subissent plus les débordements de quelques individus à qui nous aurions pu louer la salle pour un mariage par exemple. Nous allons avoir recours à des prestations de gardiennage que nous ferons supporter par les gens qui louent la salle. La mairie du 9e a recours à ce type de pratique et je pense que c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Nous avons également la nouvelle salle Confluence au 111 rue Smith. Et mention est fait à nouveau « quatrièmement pour la mairie du 2e arrondissement est fixé le loyer pour l'occupation pérenne et exclusive de la salle Bayard » des locaux de SMD au 32 cours Bayard, délibération que nous avons votée il y a quelques instants. Est-ce qu'il y a des questions sur ces tarifications de salles ? Non ? L'opposition, là je vous attends ! Votre programme municipal était de faire des salles gratuites pour tous. Je vous l'accorde, tous les autres arrondissements ont changé d'avis. Mais vous auriez pu continuer de défendre cette proposition que vous aviez dans votre programme électoral ? Non ? Très bien. Comme quoi on peut aussi changer en bien.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

21 - 2023-6554-CMMA2-039 - Désignation de la Médiatrice et adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT) - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le 19 janvier 2023, le Conseil Municipal avait adopté la création d'un dispositif de médiation des services municipaux. Cette délibération vise à nommer Madame SERPENTIER LINARES, avocate en droit public, médiatrice des services municipaux de la Ville de Lyon pour une durée de six ans, soit jusqu'au 29 juin 2029. Le montant de la vacation est fixé à 50€ brut de l'heure. La première délibération que nous avions votée était de 30 euros de l'heure. Et là, on est passé à 50 euros de l'heure, tout simplement pour que l'avocate qui a recours à des prestations à la Ville de Lyon ne perde pas d'argent par rapport à l'exercice de ses activités. En complément de cette nomination, la Ville de Lyon souhaite adhérer à l'Association des médiateurs des collectivités territoriales (AMCT) dont la cotisation annuelle s'élève à 700€. Cette adhésion permettrait de favoriser la médiation institutionnelle auprès des collectivités territoriales et de construire des partenariats avec d'autres structures de médiation.
En tous les cas, je tiens à remercier l'exécutif qui a associé les groupes d'opposition à la désignation de cette médiatrice. Pour notre groupe, c'est Thierry Ricard qui a participé au jury et c'est à souligner.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

22 - 2023-5445-CMMA2-040 - Convention de partenariat avec Unis Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques - Délégation générale aux ressources humaines et au dialogue social - Direction pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon souhaite à nouveau recourir à 9 volontaires du service civique dans le cadre du dispositif du développement de la politique de démocratie locale. Ces derniers seraient accueillis pour 8 mois à partir de septembre 2023 par le biais d'une convention de partenariat 2023-2024.
Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) qui souhaitent s'engager auprès des collectivités pour accomplir des missions d'intérêt général avec l'accompagnement de leur tuteur désigné au sein de la structure d'accueil, la mairie d'arrondissement.
La contribution de la Ville de Lyon à l'établissement de cette convention s'élève à 2 052,15€.
L'année dernière, avec le Maire du 6e nous avions fait un courrier à l'attention des deux adjoints de la Ville pour leur indiquer que nous ne souhaitions pas accueillir de service civique au sein de nos mairies d'arrondissement. Pour rappel, ces services civiques avaient notamment pour but de suivre les conseils d'arrondissement des enfants. Un certain nombre d'autres mairies n'avaient pas de conseil d'arrondissement dédié. Ils ont décidé d'en créer un pour avoir un Conseil Municipal des jeunes mais nous, à la mairie du 2e arrondissement depuis maintenant plusieurs années, nous avons l'occasion d'organiser ici même des conseils d'arrondissement pour tous les CM2. Là, où les conseils d'arrondissement des enfants s'adressent à environ 15 enfants de tout le 2e, nous, ce que Pauline Grosjean et qui avait été initié avec Sophie Descour et Denis Broliquier au précédent mandat, touche l'intégralité des CM2 de l'arrondissement. C'est pour cela que l'on trouve plus pertinent de garder ce système qui est plus accessible à tous et pas qu'à une minorité. C'est vrai que nous avons une interrogation particulière parce que 2 arrondissements ne prennent pas de service civique donc légitimement vous vous dites il n'y en a que 7. Détrompez-vous, la Mairie de Lyon en a pris 9 et donc ils sont affectés à d'autres arrondissements. Ce qui est très drôle c'est que nous, à la mairie du 2ème, on a commencé à nous évoquer qu'il y allait avoir des suppressions de postes sur certains services, mais alors côté Mairie de la majorité ça recrute à tour de bras.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

12 votes contre : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER, Stéphanie STAN et Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

23 - 2023-5482-CMMA2-051 - Lyon 2 - Confluence - Pôle d'échange multimodal Perrache - Avenant n°1 à la convention de financement des études d'avant-projet (avp) (espaces publics) et avant-projet sommaire (périmètre bâtiment voyageurs) - opération n° 62008001 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La gare de Lyon Perrache est, en termes de fréquentation, la troisième gare d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec 23 000 voyageurs/jour. Le projet de restructuration du pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache s'inscrit dans une démarche partenariale entre la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

La phase 1 étant terminée, ce projet de convention porte sur la définition du partenariat à mettre en œuvre pour réaliser les études de la phase 2 du projet « Ouvrons Perrache » afin de dégager un scénario sobre et fonctionnel, améliorant le niveau de services offerts aux usagers, et soutenable financièrement tant en investissements qu'en coûts d'exploitation. Cette phase 2 comprend notamment le réaménagement des espaces publics situés entre le CELP et la gare SNCF, la réhabilitation du bâtiment voyageurs de la gare SNCF et la réhabilitation du centre d'échange.
Des études d'avant-projet ont été menées par la Métropole, la SPL Confluence et SNCF Gare & connexions.
La participation de la Ville de Lyon aux travaux définis par les partenaires s'inscrit dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique. Cette participation s'élève à 3 090 160€.

M. Lungenstrass : Effectivement, on avait un beau projet « Ouvrons Perrache » qui d'une part requalifiait le centre d'Echanges de Lyon Perrache, c'est un beau projet qui avait été dessiné par l'AREP qui est une entreprise d'architecture membre du groupe SNCF pour réaménager l'intérieur aussi de la gare de Perrache comme vous l'avez dit, la 3e gare de la région. Demain, avec la requalification du CELP, vous avez vu les images, effectivement un accès direct depuis la place Carnot en-dessous du centre d'échanges et puis directement au parvis de la gare de Perrache. On retrouvera d'ailleurs le visuel de son bâtiment qui est magnifique mais que l'on ne voit pas du tout aujourd'hui puisqu'on passe par une passerelle. Et dans le cadre de la requalification, cette passerelle sera retirée, un maillon important du projet, pour pouvoir dégager le parvis de la gare, le réaménager, installer des commerces en rez-de-chaussée, des terrasses et avoir quelque chose de chouette, qui ressemble au parvis d'une gare. Et puis, on a appris, il y a maintenant un an, un an et demi, que la Région Auvergne Rhône Alpes qui finance les infrastructures sur ce réseau, se retirait, se désengageait de son action de payer une bonne partie de cette requalification de la gare de Perrache. On se retrouve donc en début 2023 avec un CODIR avec la Métropole, l'Etat et la Région qui a dû décider de creuser un nouveau scénario alternatif pour que tout en arrivant sur le parvis de la gare et bien, on ait quand même à monter au 1er étage puisque la Région ne souhaite pas mener le projet qui a été dessiné par l'AREP. Je me demande à quoi vous servez M. le Maire ? Vous êtes conseiller de la Région, vous êtes Maire du 2e arrondissement et pourtant on ne va pas avoir d'investissement majeur qui aurait embelli, qui aurait servi aux usagers de notre arrondissement. A quoi servez-vous ?

M. le Maire : Alors, on va reprendre le projet depuis le début. Précédent mandat, « Ouvrons Perrache 1 » le modèle à la lyonnaise, toutes les collectivités arrivaient à travailler ensemble. La Région avec Gare et connexions, d'ailleurs inauguré en 2021 avec la présence remarquée du Maire de Lyon, du Président de la Métropole, du Vice-président de la Région sur la place des Archives et tout l'aménagement qui concernait la gare. Il y a un tunnel souterrain d'accessibilité aux quais qui a été créé, qui n'existait pas en l'état. Pour que tout le monde comprenne bien ce qu'il s'est passé, les élus de la Ville et de la Métropole ont décidé, dans leur coin, de désigner un nouveau lauréat pour la réalisation du CELP. Et puis, sans avoir associé la Région sur la désignation et sur le projet du CELP, la Métropole de Lyon dont c'est la compétence, parce que l'aménagement urbain est de la compétence de la Métropole de Lyon, la Région gère les TER, les voyageurs, pas tous les trains, que les voyageurs. La Métropole de Lyon gère l'aménagement urbain, c'est-à-dire, tous les aménagements qui sont faits autour des gares. Et donc, cette même Métropole sans avoir associé la Région, vient nous voir pour nous demander 30 millions d'euros pour de l'aménagement urbain sur leur projet. La Région a fait quoi ? Elle a fait une réponse très simple et qui plaît beaucoup à Olivier Fernoux, c'est de dire, nous financerons que ce qui améliorera l'offre « voyageurs ». Les financements de la Région sur ce mandat-là serviront à améliorer l'offre « voyageur ». D'ailleurs, le président de la Métropole était le premier à dire oui, on va travailler main dans la main, c'était il y a un an. Il n'y a toujours pas de réponse, on ne sait toujours pas combien vous allez financer. Alors que nous, la Région, vous savez combien elle va donner, puisque vous enlevez la passerelle qui permet d'accéder au 1er étage de la gare. On va payer un escalator qui va nous permettre d'accéder à la gare. Encore une fois, je le dis, n'oubliez pas, vous travaillez toujours dans votre coin, vous voulez nous faire croire que vous êtes les spécialistes de la mobilité douce mais vous n'investissez jamais un centime sur le ferroviaire. Je rappelle que vous êtes tous opposés au Lyon Turin qui est le seul moyen que l'on a de financer le contournement de Lyon, le CFAL nord et CFAL sud et que si on veut financer le contournement de Lyon c'est-à-dire, si l'on veut obtenir les 3 milliards d'euros nécessaires pour faire le contournement et donc faire des RER à la lyonnaise, augmenter un certain nombre de créneaux supplémentaires pour l'accessibilité à Lyon (que vous êtes en train de rendre inaccessible), là-dessus on ne vous entend pas ! Encore une fois, soyez cohérents dans vos discours.

On ne peut pas dire d'un côté, la Région ne fait pas assez sur les mobilités, mais nous on est pour le ferroviaire ! Et quand on vous interroge sur le sujet, vous ne le faites pas. Par contre sur de l'aménagement urbain, et on a eu le même problème à Part Dieu, vous venez nous voir en nous disant, on a des grands projets d'aménagements urbains qui ne sont absolument pas de votre compétence mais vous allez payer. Les discussions s'entament lorsque tout le monde se met autour de la table avec une vrai volonté d'améliorer l'offre usagers et visiblement ce n'est toujours pas le cas de votre côté. On espère vraiment que vous allez vous mobiliser là-dessus. Vous dire à quoi je sers, mais encore une fois, je n'ai pas l'intention de dire on va mettre 30 millions d'euros pour un projet que vous avez décidé dans votre coin qui n'a pas forcément vocation à améliorer l'offre voyageurs. Je pense que l'objectif du moment, vu la crise financière, vu les difficultés que l'on a, nous les collectivités à financer, je pense que la priorité, elle est avant tout sur l'accessibilité. La Ville « Instagramable » cela vient après la fonctionnalité de notre territoire. Là-dessus, à vous aussi de vous mobiliser et d'avoir des propos un peu cohérents.

M. Lungenstrass : Je vais répondre parce que vous mélangez un peu tout. Sur le projet de Lyon Perrache y compris phase 2 qui a commencé largement avant notre mandat, le réaménagement de la gare était bien prévu à l'intérieur de ce projet. C'était déjà prévu que la passerelle serait supprimée, qu'on allait retrouver le parvis de la gare, qu'on allait rentrer au rez-de-chaussée. D'ailleurs, la gare de Perrache, tout comme celle de Part Dieu faisaient partie du contrat de plan Etat Région précédent qui a été négocié avant notre mandat, pendant le 1er mandat de Laurent Wauquiez. Ce projet de réaménagement de la gare de Perrache qui n'est pas juste de l'esthétique et de la ville « Instagramable » comme vous dites, mais bien aussi du confort à l'intérieur de la gare et qui n'est pas n'importe quel gare, vous l'avez dit, la 3ème gare de la région. C'était bien un projet qui était déjà prévu il y a de nombreuses années, bien avant que vous et moi étions ici. Il ne faut pas raconter n'importe quoi et preuve en est, c'est inscrit dans un certain nombre de documents. Par ailleurs, le dessin de l'AREP date de quelque temps, cela montre bien que ce projet de réaménagement de la gare était bien prévu. Par ailleurs, sur l'investissement ferroviaire, ce n'est pas de notre compétence, ni de la Ville, ni de la Métropole, donc c'est sympa de nous le dire.

M. le Maire : Qui gère le SYTRAL ?

M. Lungenstrass : Mais le ferroviaire n'est pas de la compétence du SYTRAL, c'est la loi, c'est bien les régions qui sont compétentes sur le ferroviaire. Mais vous avez raison, on a fait quelque chose d'exceptionnelle, dans les discussions avec la Région, qui patine toujours sur le RER à la lyonnaise, on vous a proposé tant de cofinancer la suroffre pour arriver à un RER à la lyonnaise tant en investissement qu'en fonctionnement pour contribuer alors que ce n'est pas de notre compétence. Ne racontez pas n'importe quoi.

M. le Maire : Juste pour comprendre, le plan Etat Région, donc l'ancien parce qu'on en a voté un il y a quasiment 1 an. Que la Région et l'Etat cofinancent dans un projet cela doit être fait sur la période du plan Etat Région et en l'occurrence sur « Ouvrons Perrache 1 » cela a été le cas. « Ouvrons Perrache 2 » à ma connaissance, n'a pas eu le moindre projet dans le cadre du CPER du précédent mandat. Et d'ailleurs, il n'est même pas fléché de la sorte dans le nouveau CPER. Encore une fois, et vous aurez aussi des contrats à négocier prochainement avec l'Etat, je suis certain que vous allez maintenir tous les investissements que vous aviez, je vous le dis, sur le transport en commun, je suis convaincu que la Métropole a une responsabilité. De mémoire le SYTRAL est présidé par le président de la Métropole et donc je reste convaincu que c'est un sujet de transport en commun sur lequel, à la fois, ceux qui ont la compétence TER et ceux qui ont la compétence transport en commun vont, espérons-le, réussir à travailler ensemble.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

24 - 2023-3477-CMMA2-041 - Appel à projets Horizon Europe "Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable" - Projet REALLOCATE - Convention de partenariat et convention de subvention entre l'Union européenne et la Ville de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je propose un avis favorable à cette délibération parce qu'en effet, il faut sécuriser nos espaces publics pour que tous les modes de mobilité puissent cohabiter en toute sécurité.

M. Lungenstrass : Juste pour apporter un complément d'information, la Ville et la Métropole vont candidater pour obtenir ces fonds. D'abord les rues des enfants et notamment, plus généralement le sujet de la ville des enfants. Nous avançons de manière très concrète sur plein de sujets tant avec la Ville que la Métropole. Et le deuxième grand sujet étant la vision zéro : zéro tué, zéro blessé grave avec un plan d'actions qui est en cours de construction, engagé sur certains points pour arriver à réduire fortement l'accidentologie dans la ville sur de nombreuses années. C'est important de prendre en compte ces deux enjeux et on reçoit cette subvention en fonctionnement de la part de l'Union européenne, on s'en réjouit, 382 000 euros c'est important.

M. le Maire : Nous aussi on s'en réjouit.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

25 - 2023-5244-CMMA2-042 - Adaptation de l'opération n° 60033005 "Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Il faut savoir que dans cette enveloppe, il y a 2 100 000 euros pour un programme informatique. J'ose espérer qu'il va fonctionner à ce prix-là. Je pense que M. Lungenstrass nous donnera des explications ? Nous ne voterons pas favorablement cette délibération.

M. Lungentrass : Effectivement, il s'agit là d'une délibération budgétaire. On a 3,4 millions d'euros qui sont composés en deux. Un million d'euros nécessaire pour adapter notre système technique, informatique pour mettre en place une nouvelle tarification du stationnement, dont j'ai présenté les objectifs et les principes il y a quelques semaines. L'objectif d'abord est de créer une tarification familiale et solidaire pour les résidents, d'avoir un tarif réduit à 15 euros par mois, d'avoir une tarification aussi plus progressive avec notamment la prise en compte de critères environnementaux, tant le carburant, la motorisation mais aussi le poids des véhicules qui est un indicateur particulièrement pertinent en matière de sécurité routière, en matière de pollution de l'air, en matière de gaz à effet de serre, mais aussi d'emprise sur l'espace public. Et enfin un 3e volet important, c'est celui de simplifier les tarifications pour les professionnels, notamment les artisans, les artisans chantier, les artisans commerçants qui auront des nouveaux dispositifs plus simples pour pouvoir stationner en ville. C'est important pour nous de financer cela, sachant qu'il y a aussi le remplacement des modems dans les horodateurs et malheureusement dans une situation où un ensemble de pays et la France vont supprimer prochainement l'onde 3G de son réseau. Les modems qui sont dans les horodateurs de la Ville de Lyon mais cela sera le cas dans de nombreuses villes en France sont en 3G doivent être remplacés par une onde 4G. Gouverner c'est anticiper, et donc il y a ce sujet d'anticiper sans attendre que l'urgence arrive. Et puis le dernier sujet, c'est que l'on va aussi retrancher un certain nombre de lignes pour apporter une contribution et il y aura pour un total de 900 000 euros des lignes qui sont supprimées de la PPI à ce sujet.

M. le Maire : Je peux faire une remarque, M. Lungenstrass, vous adaptez les horodateurs qui sont en 3G pour les mettre en 4G, sauf erreur de ma part, on est tous passé à la 5G. Est-ce qu'il y a une explication particulière pour ne pas directement aller sur cette dernière technologie ? Ah, mais vous êtes peut-être contre la 5G, non ?

M. Lungentrass : Ce n'est pas le sujet mais les modems 4G suffisent amplement aux besoins des horodateurs et pour le coup, il n'y a pas de risque de disparition y compris à terme de la 4G qui est une fréquence importante au niveau du réseau télécom.

M. le Maire : Donc vous gravez aujourd'hui dans le marbre que dans 6 ou 10 ans, on ne va pas rechanger tous les horodateurs pour les mettre à la 5G ?

M. Lungenstrass : Oui.

M. le Maire : Très bien, moi ce que je voulais souligner, mais je sais que mes collègues élus dans le 6e arrondissement ont eu l'occasion de le signaler à M. Lungenstrass, c'est-à-dire qu'on adapte tout le matériel avant même d'avoir la tarification et les éléments concrets concernant votre réforme du stationnement. Là-dessus, on trouve ça surprenant et c'est pour cette raison que nous votons contre. On ne veut pas mettre la charrue avant les bœufs. Il y a une question qui m'intéresse particulièrement, et je sais que vous avez de nombreux chiffres à la mairie centrale, vous avez parlé de tarification pour les familles, vous avez parlé des familles nombreuses, celles qui ont plus de 3 enfants, est-ce qu'il est possible de nous fournir le nombre et la typologie des familles sur notre secteur ? Combien de personnes concernées par le tarif « + 3 enfants », combien de familles passent au travers en ayant 1 ou 2 enfants ?

M. Lungenstrass : Je pourrai regarder précisément sur le 2e arrondissement, de mémoire, famille nombreuse sur le périmètre de la Ville de Lyon il y en a 11 000 environ qui seront concernés sur cette tarification. Sachant qu'en plus, il n'y a pas juste la tarification familiale, il y a aussi la tarification solidaire. Quel que soit le véhicule, les personnes qui rentrent dans les critères en fonction des revenus (un critère qui concernera 50% des foyers) verront aussi ce tarif baisser pour la vignette résident.

M. Le Maire : On en revient un peu au débat de tout à l'heure, vous faites la chasse à la voiture, « Rive droite », « Apaisement presqu'île », « tarification », parce que jusque-là, on a déjà eu la suppression de la vignette pour le 2e résident en début d'année, ce qui a été compliqué à gérer pour nous. Je vous laisse imaginer, à des familles en difficulté, ce qu'on a dû leur expliquer, pour leur dire non, vous n'avez plus le droit à la 2e vignette pour votre véhicule. Là, nous avons de grandes craintes également, alors que cela reste très flou, cela a été de grands effets d'annonces, souvent avec vous avec peu de résultat derrière. On va voir ce que cela donne. On attend avec impatience d'avoir plus de précisions.

Mme Condemine : Je voudrais vous donner une explication de vote. Juste en préalable pour rappeler à M. Lungenstrass, que vous l'aimiez ou pas, il s'agit du Maire de l'arrondissement et que lui dire qu'il ne sert à rien me paraît excessif.

M. Lungenstrass : Je n'ai pas dit cela

Mme Condemine : Si, vous avez dit « à quoi servez-vous », globalement cela veut dire vous ne servez à rien. Je trouve que c'est excessif cela mériterait des excuses pour pacifier les discours, mais bon.
Sur mon explication de vote, pour ma part, je m'abstiendrai en rapport avec ce que nous allons faire en Conseil Municipal, pour la raison suivante, tout d'abord une abstention parce que le sujet n'est pas encore abouti, on aura les détails en 2024, en revanche, on est plutôt favorables à une délibération qui prend en compte le côté familial, social de cette politique de stationnement. Vous n'avez pas toujours une vision sociale dans les mesures que vous prenez et nous y sommes sensibles. C'est pour cela que je m'abstiendrai.

M. Lungenstrass : Merci Anne-Sophie.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

11 votes contre : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER, Stéphanie STAN et Florence VERNEY-CARRON.

3 votes pour : Nathalie CARLINO, FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS.

1 abstention : Anne-Sophie CONDEMINE.

---

26 - 2023-6514-CMMA2-056 - Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXXEGA dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023 - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Cela fait toujours plaisir de voir le privé aider le public, c'est important de le souligner.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

27 - 2023-5524-CMMA2-060 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives en direction des jeunesses pour un montant total de 66 750 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

---

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je vous demande d'approuver ce rapport au soutien aux initiatives en direction de la jeunesse. Jeunesse qui par moment fait de très belles choses et puis l'actualité récente nous démontre que par moment elle est capable du pire. C'est pour cela qu'il faut encadrer, éduquer et continuer d'aider cette jeunesse.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

---

28 - 2023-5403-CMMA2-053 - Programmation financière 2023 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 200 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

---

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. le Maire : Nous avons aussi l'occasion, en mairie d'arrondissement, d'avoir des réunions avec l'ensemble des personnes œuvrant dans le cadre du conseil de prévention pour la santé mentale. C'est quelque chose qui est important pour nous.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

29 - 2023-5299-CMMA2-054 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 139 400 € - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

30 - 2023-5314-CMMA2-055 - Attribution de subventions d'investissement à Entourage Solidaire pour 4000 € dans le cadre du Budget Participatif - opération n° 60BUPA22 ' Budget participatif 2022 - enveloppe globale ' - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

31 - 2023-5341-CMMA2-043 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public de la trémie n° 1 dans le cadre de la rénovation des trémies de Perrache à Lyon 2ème. Lancement de l'opération n° 02056005 "CTMO Trémies de Perrache - Rénovation éclairage trémie n° 1" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'éclairage urbain

Rapporteur : François ROYER

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

32 - 2023-5406-CMMA2-052 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 2 000 euros à l'association "Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs - CDDEJ", domiciliée 9 avenue Leclerc - 69007 Lyon - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : François ROYER

M. le Maire : On a vu qu'il y avait une nouvelle conférence qui était organisée à la Bourse du travail avec quelqu'un qui avait suscité de vives polémiques en début d'année. J'espère que tout le monde prendra ses dispositions pour que cette conférence n'ait pas lieu.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

33 - 2023-5499-CMMA2-045 - Pacte territorial Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux

Rapporteur : François ROYER

M. le Maire : Je souhaite vous indiquer que, en ce qui concerne cette délibération, les annexes n'ont pas été transmises dans les délais légaux qui s'appliquent et ne respectent donc pas l'obligation d'information des élus. En conséquence, les élus n'ont pas eu le temps nécessaire pour examiner cette délibération et ne peuvent voter en connaissance de cause. Je vous propose de voter pour le report de l'examen de cette délibération à une séance ultérieure.
Je mets donc le report de l'examen de cette délibération aux voix.

M. Lungenstrass : Les annexes ont été mises en ligne vendredi lors de la commission transition écologique et mobilité.

M. le Maire : Et donc, c'est 5 jours avant le conseil ? Samedi, dimanche lundi, cela ne fait pas 5 jours mais 3 jours. Donc, nous allons reporter le vote par pur amateurisme pour avoir les informations en temps et en heure et non pas le vendredi à 17h56.

Le conseil émet un avis favorable à la demande de report.

34 - 2023-5294-CMMA2-047 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation de conventions - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

M. le Maire : Je pense que ces associations vont avoir besoin d'un soutien massif dans les prochaines années, vu le coup de massue énorme qui est portée à nos commerçants, entre « Apaisement presqu'île », « Rive Droite », je ne suis pas certain que nos subventions de fonctionnement suffiront à les sauver mais en tous les cas cela va dans le bon sens.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

35 - 2023-5295-CMMA2-048 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 50 500 € - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote
Le conseil émet un avis favorable.

36 - 2023-5292-CMMA2-049 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - attribution de subventions pour un montant total de 86 755 euros - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Concernant la deuxième partie de ce rapport, c'est-à-dire le soutien à des associations de loi 1901, et là j'avoue que je suis embêtée car si les montants de soutien à ces associations ne sont pas très importants puisque la totalité fait 14 000 euros, en revanche il s'agit de GREENER GOOD qui est dans le 3e arrondissement, l'association RECUP ET GAMELLES qui est dans le 8e arrondissement et l'association ZERO DECHET qui est dans le 9e arrondissement. Ce qui me gêne un peu, c'est que les budgets de ces associations me semblent colossaux. Cela va de 177 000 à 130 000 et 290 000 euros pour l'association RECUP ET GAMELLES. Il s'agit d'aider à l'information sur la réglementation, de donner des méthodologies pour acheter selon ses besoins, de créer des groupes de travail. Par exemple, pour ce qui concerne GREENER GOOD, les sessions collectives de 2h de formation reviennent à 50 euros pour les commerçants. Donc entre le prix de la formation qui n'est pas chère en réalité pour les commerçants ce qui est très bien, je suis dans l'attente de voir le bilan de cette association qui a un budget de 177 000 euros. Quant à l'association RECUP ET GAMELLES, il s'agit d'une formation de trois groupes d'ambassadeurs constitués chacun de 10 habitants bénévoles. Et là, le budget prévisionnel est de 290 000 euros. Je trouve qu'il y a quelque chose de gênant entre le coût de l'appel au bénévolat, je ne remets pas en cause le sujet mais je pense qu'il faudrait en savoir plus, avoir un bilan. On va demander les statuts de ces associations pour savoir ce qu'il en est. Pour ces 3 associations de loi 1901, je propose que nous nous abstenions dans l'attente d'avoir un bilan et plus d'information.

M. le Maire : On va faire un vote par division en attendant d'avoir plus d'information. Peut-être que des précisions peuvent vous être apportées ? Peut-être que vous ne connaissez pas forcément ces associations ?

Mme Condemine : Il n'y a eu aucune précision donné en commission.

M. le Maire : La commission c'était jeudi dernier ? Cela fait 4 jours.

M. Lungenstrass : Ce sont des associations qui font plein d'autres choses, ce n'est pas juste dans le cadre de cette initiative. Ce sont des associations, en l'occurrence ces trois -là qui sont très actives, GREENER GOOD fait aussi un festival. Ce sont des associations qui sont très actives sur notre territoire et on peut s'en réjouir.

Mme Condemine : C'est pour cela que je ne propose pas un vote contre mais une abstention dans l'attente de plus d'information.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote
Le conseil émet un avis favorable.

Vote séparé sur les subventions des associations GREENER GOOD, RECUP ET GAMELLES et ZERO DECHET LYON

<u>Contre :</u>
Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER, Stéphanie STAN, Florence VERNEY-CARRON

<u>Pour :</u>
Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX, Valentin LUNGENSTRASS

37 - 2023-5467-CMMA2-057 - Adoption et renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature. - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

38 - 2023-7273-MA2-031 - Question au conseil municipal : Ouverture du city stade d'Alix - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Le 2e arrondissement disposait d'un city stade initialement situé à l'angle des rues Ravat et Smith lors de la pérennisation des travaux de rénovation de l'école Alix. Ce city stade a été supprimé avec la promesse de créer un nouvel espace dédié et accessible aux jeunes. Cet espace a effectivement été construit à l'angle des cours Bayard et Charlemagne mais n'a jamais été rendu accessible à cause d'une situation absurde vous en conviendrez : La Ville était incapable de déterminer qui avait les clefs ! C'est malheureux mais c'est vrai. Résultat, personne ne les avait, à tel point que la Direction de l'Education a finalement pris la décision de faire changer les serrures. On pensait avoir avancé, mais pas tout à fait. La Mairie du 2e a ensuite pris l'initiative d'organiser une rencontre sur place pour organiser l'utilisation partagée de cet espace. Donc la Direction de l'Education a alors indiqué qu'elle ne pouvait assurer l'entretien et la sécurité du city stade dans le cadre d'une ouverture aux personnes extérieures. Il a été décidé que le city stade serait cédé à la Direction des Sports et je remercie Mme LEGER d'avoir œuvré dans ce sens, à condition que l'école Alix et le périscolaire restent des utilisateurs prioritaires (c'était il y a un peu plus d'un an). Et voici la seconde aberration : nous interpellons la Direction des Sports depuis des mois par le biais des chargés de missions à sa disposition mais également directement auprès de l'adjointe, Mme Julie Nublat-Faure. Aucun retour, aucune réponse, impossible de savoir où en est l'ouverture de ce city stade et quelles en seraient les conditions. Nous avons donc un équipement flambant neuf sur le 2e arrondissement, inutilisable et inutilisé, pour des raisons administratives et techniques inconnus et dissimulés. Nous avons pourtant fait de nombreuses rencontres avec l'ensemble des acteurs sociaux et culturels du territoire, n'est-ce pas M. Chaillet ? Qui demandent tous que cet accès soit établi afin de pouvoir proposer des activités en extérieur aux jeunes en difficulté et ainsi faciliter leur insertion, éviter qu'ils errent sur des places connues du quartier, etc. Je croyais pourtant que c'était un objectif partagé entre la mairie du 2e et la Ville de Lyon. Cette situation ubuesque doit prendre fin le plus rapidement possible. Et j'en arrive à notre question au Conseil Municipal : Quels sont les blocages actuels qui empêchent l'ouverture du city stade d'Alix ? Quels moyens le Maire de Lyon et son adjointe aux Sports, Julie Nublat-Faure, vont-ils déployer afin de remédier à la situation ubuesque de l'accès à ce city stade, et enfin en permettre l'utilisation ?
Je termine juste parce que c'est une information nouvelle dont j'ai eu connaissance après la rédaction de cette question, actuellement le site de l'ancien city stade est squatté. Vous avez des canapés qui sont installés, des gens qui passent un certain nombre d'heures dans la journée sur ce site, qui par ailleurs est une issu de secours de l'école, ce qui pose des problèmes de sécurité. Si éventuellement vous pouviez prévenir la police municipale et la Métropole pour que les canapés puissent être enlevés rapidement et qu'éventuellement ils aillent se divertir ailleurs, je pense que tout le monde en serait très content.

M. Lungenstrass : Juste pour dire concernant les questions de l'arrondissement, on s'abstient comme depuis le début du mandat. Effectivement, c'est une question qui se pose fortement dans le quartier. Je pense que l'adjointe apportera une réponse en Conseil Municipal qui je l'espère conviendra aux habitants qui attendent cet équipement avec une grande impatience.

M. le Maire : Je comprends que vous vous absteniez puisque vu la situation, si vous votiez pour, je serai curieux de savoir quel message vous aller recevoir en rentrant à l'Hôtel de Ville.

M. Lungenstrass : On s'abstient sur n'importe quelle question, peu importe le contenu depuis le début du mandat, juste parce que c'est normal, et cyclique. Vous avez le droit de poser des questions et en tant que membre de la majorité, c'est normal que l'on ne vienne pas interférer dans le contenu de la question. Cela me semble légitime.

M. le Maire : Mais sur le fond, vous en pensez quoi ? Là, c'était l'occasion d'être tous d'accord, d'apporter une solution pour nos jeunes.

M. Lungenstrass : M. le Maire, je vous l'ai dit, depuis le début du mandat de manière systématique et non pas en fonction du contenu, on s'abstient juste pour vous laisser par rapport à ce droit de poser une question d'arrondissement. Ne faites pas plus de théâtre, merci.

M. le Maire : Si on enlève ça, sur le fond vous avez un mot à dire ou pas ? Non, rien ?

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.

12 votes pour : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER, Stéphanie STAN, Florence VERNEY-CARRON.

3 abstentions : Nathalie CARLINO, Olivier FERNOUX et Valentin LUNGENSTRASS.

M. le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. Comme vous le savez, nous avons l'été avant notre prochain conseil d'arrondissement. Vous pouvez noter il aura lieu le mercredi 13 septembre à 18h.

La séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé et bonne soirée.